



## ARRÊTÉ DU MAIRE COMMUNE LES GETS

### ARRÊTÉ N°2024-60

---

Objet : réglementation de la circulation sur la RD 902 dite Route des grandes alpes– Construction d'un tourne à gauche par l'entreprise BARLET TP.

---

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LES GETS, HAUTE-SAVOIE,**

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R.411-5, R.411-7, R.411-8 et R.411-25 à R.411-28 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 – 8ème partie- sur la signalisation temporaire ;

**VU** le tableau de classement des voies communales approuvé le 08/11/1996 ;

**VU** la demande faite le 12 avril 2024 par l'Entreprise BARLET TP représentée par M. BARLET David –sis 200 route du Tour 74260 LES GETS ;

**CONSIDERANT** que ces travaux sont de nature à présenter un danger pour l'usager sur cette section ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour les entreprises et agents y intervenant ;

**CONSIDERANT** que dans ces conditions, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur la route concernée dans un but de sécurité publique dans le cadre de travaux de construction d'un tourne à gauche par l'entreprise BARLET TP;

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1er :** Du lundi 22 Avril 2024 au vendredi 09 Aout 2024 inclus, la société BARLET TP intervient pour le compte de la Mairie des Gets, est autorisée à réaliser des travaux de construction d'un tourne à gauche. La circulation sur la RD 902 (du chemin de la liberté au Nants) se fera en alternat par feux tricolores.

**ARTICLE 2 :** Les panneaux réglementaires de signalisation temporaire indiquant le chantier, seront mis en place par la société BARLET TP.

**ARTICLE 3 :** Au droit du chantier, la voirie sera remise en état et laissée propre.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera affiché sur les lieux.

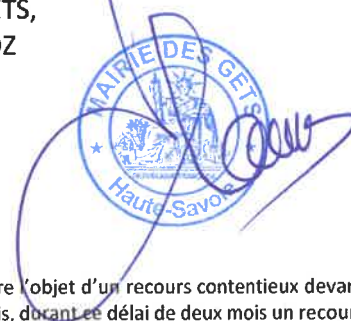
**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur des Services Techniques,

- Monsieur le Responsable du Centre Technique Municipal,
- La Police Municipale,
- L'entreprise BARLET TP ;

sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers et le Groupement Chablais Prévisions – 1 Rue du Bois de Thue - 74200 THONON LES BAINS.

FAIT A LES GETS, le 19 avril 2024

LE MAIRE DES GETS,  
Henri ANTHONIOZ



Conformément à l'article R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification. Toutefois, durant ce délai de deux mois un recours gracieux peut être exercé auprès de mes services.



Interdiction de :

**Circuler**

Véhicules légers   
poids lourds

**Stationner**

véhicules légers   
poids lourds

**Dépasser**

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à : **30** km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....  
.....  
.....

Autres prescriptions :

.....  
.....  
.....

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité   
Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : ..... Représenté par : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone : ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : .....

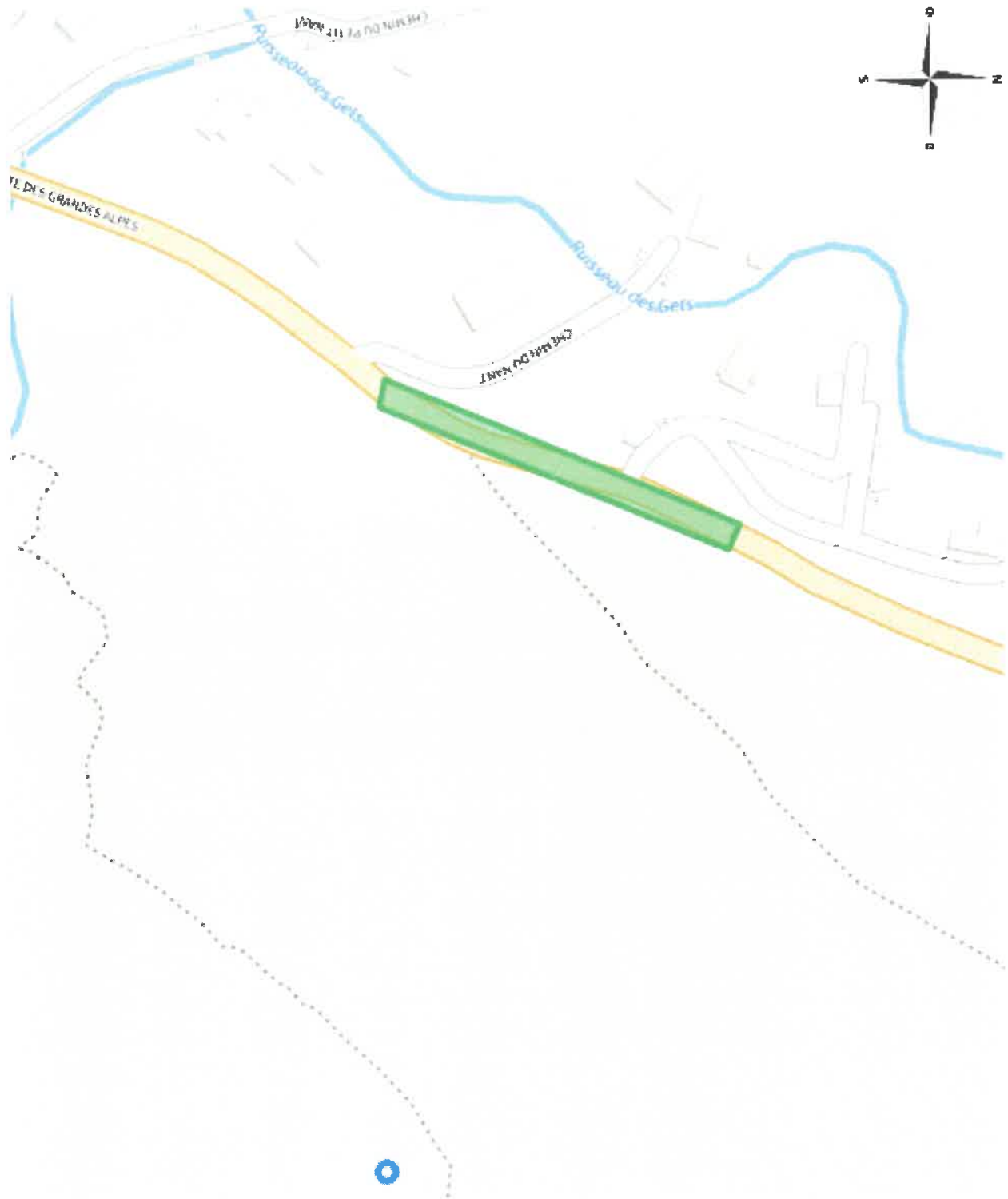
**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **Les gets** Le : **12/04/2024**  
Nom : **barlet david** Prénom : ..... Qualité : .....



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">6.67605 46.166 6.676667 46.167041 6.676775 46.167007 6.676168 46.165982 6.67605 46.166</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>